Direction du greffe
Division des élections et du soutien aux commissions
Montréal

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée publique de la Commission du conseil municipal sur la mise en valeur du territoire, l'aménagement urbain et le transport collectif tenue le jeudi 2 décembre 2010 à 18 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est.

Commission municipale sur la mise en valeur du territoire, l'aménagement urbain et le transport collectif
Commissaires présents :

M. Bernard Blanchet, président
Conseiller d'arrondissement, Lachine
Mme Ann Guy
Conseillère d'arrondissement, Verdun
Mme Marie Potvin
Conseillère d'arrondissement, Outremont
M. François Robillard
Conseiller de ville, Ville-Marie
M. André Savard
Conseiller d'arrondissement, Verdun
Mme Sophie Thiébaut
Conseillère d'arrondissement, Sud-Ouest
M. Robert L. Zambito
Conseiller de ville, Saint-Léonard

Commissaire absente :

Mme Elsie Lefebvre, vice-présidente
Conseillère de ville, Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Le quorum est atteint

Aussi présents :
M. Fabien Cournoyer, directeur général, Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM)
M. Michel Perreault, directeur général adjoint à l'exploitation, OMHM
Me Hélène Bohémier, conseillère, OMHM

Assistance :
5 personnes

---

1. Ouverture de l'assemblée

Le président, M. Bernard Blanchet, souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il rappelle le contexte de l'assemblée publique, présente les membres de la commission et ouvre la séance à 18 h 35.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Blanchet fait la lecture de l'ordre de jour. Sur une proposition de Mme Marie Potvin, appuyée par M. Robert L. Zambito, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée publique du 16 septembre 2010

Sur une proposition de Mme Ann Guy, appuyée par M. Robert L. Zambito, le procès-verbal de l'assemblée publique du 16 septembre 2010 est adopté à l'unanimité.

4. Bilan du premier plan stratégique 2005-2009 de l'Office municipal d'habitation de Montréal – adoption des recommandations

Le président rappelle qu'après avoir pris connaissance des points de vue exprimés par les citoyens et les organismes lors de l'assemblée publique du 10 juin 2010, la commission s'est réunie en séance de travail pour élaborer ses recommandations, au nombre de quatre. Il en fait la lecture.

Les recommandations de la commission :
La commission remercie tous les citoyens et les représentants d'organismes qui lui ont fait part de leurs commentaires lors de la présentation publique du Bilan du Plan stratégique 2005-2009 et du Plan stratégique 2010-2014 de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) le 10 juin 2010.

La commission tient aussi à remercier les répondants de l'Office municipal d'habitation de Montréal qui ont participé aux travaux de la commission, pour la qualité de leurs présentations et de leurs interventions lors des assemblées publiques et des séances de travail.

Au terme de ses travaux, la commission fait les recommandations suivantes au conseil municipal :

R-1
Que la Ville de Montréal appuie les demandes de l'Office municipal d'habitation de Montréal à l'effet d'obtenir du gouvernement du Québec, la reconduction des sommes nécessaires à la rénovation et à l'entretien de son parc immobilier, particulièrement pour la mise à niveau nécessaire à l'accessibilité universelle ;

R-2
Que la Ville de Montréal appuie l'Office municipal d'habitation de Montréal dans ses demandes budgétaires auprès de la Société d'habitation du Québec pour accroître les ressources humaines et financières allouées au développement social et communautaire ;

Attendu que la liste d'attente pour des logements subventionnés s'élève à plus de 22 000 demandes,

R-3
Que la Ville de Montréal fasse les représentations nécessaires auprès du gouvernement du Québec pour augmenter le nombre de logements Accès Logis sur le territoire de la Ville de Montréal et permettre ainsi à l'Office municipal d'habitation de Montréal de participer plus activement à ce programme;

R-4
Que la Ville de Montréal invite l'OMHM à poursuivre et maintenir des relations avec les comités logements et les arrondissements.

5. Période de questions des citoyens et des commissaires
Le président donne la parole aux personnes inscrites sur la liste.

M. Jean-Claude Laporte, FRAPRU
M. Laporte mentionne d'abord qu'il est heureux des recommandations de la commission et souhaite faire quelques suggestions en vue de les améliorer. Il aimerait que la première recommandation inclue aussi le gouvernement fédéral pour la reconduction des sommes nécessaires à la rénovation et à l'entretien car selon lui, le fédéral doit aussi apporter sa contribution.

Quant à la recommandation 3, bien que le tout soit à la satisfaction du FRAPRU, M. Laporte suggère qu'en plus d'augmenter le nombre de logements Accès-Logis, on ajoute la création d'un programme de HLM.

Enfin, M. Laporte suggère l'ajout d'une nouvelle et cinquième recommandation à l'effet que le développement fait par l'Office municipal d'habitation de Montréal se réalise dans le respect des différents règlements et en totale indépendance des besoins et des demandes du ministère de la santé et des services sociaux et de son agence montréalaise. Il explique que cette recommandation est proposée en raison des pressions qui sont exercées par la Société d'habitation du Québec pour que les locataires hébergés dans les CHSLD soient pris en charge par l'OMHM.

M. Blanchet remercie M. Laporte et invite les membres de la commission à s'exprimer.

M. Robert L. Zambito s'interroge sur le nombre réel des personnes qui sont en attente de logements. M. Cournoyer lui confirme que, depuis 2 à 3 ans, les chiffres de la liste d'attente oscillent entre 22 000 et 23 000.

Mme Potvin remercie M. Laporte du FRAPRU pour les suggestions et elle propose que soit ajouté le nom du gouvernement fédéral à la recommandation 1.

M. Robillard indique qu'il a déjà entendu parler des programmes de réinsertion qui pourraient éventuellement causer des problèmes au niveau des HLM et il aimerait avoir une évaluation des programmes d'intégration ou de passage des services sociaux à l'OMHM.

M. Cournoyer indique d'abord que pour être admissible à un HLM, il faut être autonome ou avoir l'aide du CLSC. Il précise qu'il existe quelques projets spéciaux de catégorie C et invite Mme Bohémier à les expliquer.

Mme Hélène Bohémier précise que ces ententes sont conclues avec des organismes communautaires pour favoriser l'intégration des personnes qui subissent une double discrimination au logement, c'est-à-dire un problème de revenus auquel s'ajoute un problème de déficience intellectuelle. Ces ententes sont réalisées avec un organisme qui s'assure du suivi psychosocial et communautaire. Environ 600 unités de logements font partie de ce type d'ententes. Elle fait également mention des plans d'action qui ont été adoptés au ministère de la santé qui concernent à la fois le vieillissement et l'hébergement. Ce sont les HLM qui ont été ciblés pour ces programmes. Mme Bohémier indique que la mission de l'OMHM n'est pas de remplacer les CHSLD, mais plutôt de veiller à prévenir la perte d'autonomie pour que les résidants puissent rester le plus longtemps possible dans leur logement. Elle souligne que dans la région montréalaise, les listes d'attente sont d'un an pour les places en CHSLD.

Le président remercie les commissaires de leurs interventions. Il propose que la recommandation 1 soit modifiée de manière à refléter la suggestion de M. Laporte, du FRAPRU, et demande l'appuie des membres de la commission.

La nouvelle recommandation 1 sera libellée comme suit :
R-1
Que la Ville de Montréal appuie les demandes de l'Office municipal d'habitation de Montréal à l'effet d'obtenir du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada, la reconduction des sommes nécessaires à la rénovation et à l'entretien de son parc immobilier, particulièrement pour la mise à niveau nécessaire à l'accessibilité universelle ;

Et elle est appuyée à l'unanimité par les membres de la commission.

Quant aux autres suggestions faites par M. Laporte, le président indique que la commission en a pris bonne note.

6. Levée de l'assemblée

Avant de lever l'assemblée, le président indique que la commission déposera son rapport au conseil municipal en début d'année 2011 et qu'il appartiendra alors à cette instance d'accorder le suivi nécessaire aux recommandations de la commission.

Il remercie les personnes présentes dont les représentants de l'OMHM.

À 19 h 00, sur une proposition de Mme Marie Potvin, appuyée par Mme Ann Guy, l'assemblée est levée.

ADOPTÉ LE : 30 MARS 2011

(Original signé)

M. Bernard Blanchet,
Président de la commission du conseil municipal sur la mise en valeur du territoire, l'aménagement urbain et le transport collectif

(Original signé)

Christiane Bolduc
Secrétaire recherchiste